LA LETTRE D'INFORMATION

alpi

ÉDITO

N°23 - 2nd semestre 2021

SOMMAIRE

- 2 L'actu de l'Alpi
- L'application IntraMuros s'implante dans les Landes
- L'échéancier de vos démarches de dématérialisation
- Hermès : de nouvelles fonctionnalités pour faciliter la gestion du courrier
- La DSN obligatoire en 2022 pour toutes les collectivités
- 8 Cybersécurité : faites appel à notre expert



Je suis ravie de vous annoncer qu'en 2022, les Rencontres nationales du réseau Déclic se tiendront dans les Landes. Cette association est à la pointe des défis numériques qui se présentent chaque année aux collectivités territoriales.

2022 ne fera pas exception : élus et agents auront plusieurs défis à relever.

Le défi de la transformation numérique, tout d'abord, avec différentes échéances au 1^{er} janvier, résumées dans une infographie au centre de cette nouvelle lettre d'information. Comme toujours, l'Alpi vous accompagne dans la mise en œuvre de vos parcours de dématérialisation.

Le défi de la communication auprès de vos administrés, également ; un enjeu accentué par l'épidémie de Covid que nous connaissons depuis deux ans. L'application mobile IntraMuros, que nous mettons gratuitement à votre disposition depuis juillet 2021, fait l'unanimité auprès des adhérents qui l'ont adoptée : retrouvez leurs témoignages dans ces pages.

Le défi de la cybersécurité, enfin. Vous le savez, l'Alpi a renforcé son expertise sur le créneau de la sécurité informatique. Nous vous présentons ici notre nouvelle prestation en la matière.

Tous ces défis sont à mener de front, qui plus est sur une année de scrutin présidentiel, et sur fond de crise sanitaire ; une crise qui, il faut se rendre à l'évidence, est loin d'être derrière nous.

Magali VALIORGUE Présidente de l'Alpi



ACCUEILLERA LES RENCONTRES NATIONALES DU RÉSEAU DÉCLIC EN 2022

Les 20, 21 et 22 octobre dernier, plusieurs collaborateurs de l'Alpi se sont déplacés à Vannes pour assister aux Rencontres nationales 2021 du réseau Déclic, co-organisées par le syndicat mixte Mégalis Bretagne. Le réseau Déclic réunit 50 structures de mutualisation, dont la mission est de contribuer à la transformation numérique du service public et des collectivités territoriales françaises. À Vannes cette année, des échanges passionnants ont eu lieu autour des API, de la transformation numérique de la commande publique, de la cybersécurité, du dossier numérique du citoyen ou encore de l'innovation numérique territoriale...

Lors de la réunion de clôture, le président de l'association, Emmanuel Vivé, a annoncé que la prochaine édition des Rencontres aura lieu dans les Landes, en co-organisation avec l'Alpi.

UNE AG 2021 100% NUMÉRIQUE

L'Assemblée générale 2021 de l'Alpi s'est tenue le 21 septembre, pour la première fois exclusivement en visioconférence. Magali Valiorque, la présidente, et Renaud Lagrave, le directeur de l'Alpi, ont répondu aux questions des participants présents, près d'une centaine. Ils leur ont également présenté le rapport d'activité 2020 de l'Alpi.



LES COMITÉS SYNDICAUX

semestre 2021, le 19 octobre et le 8 décembre 2021. Les comptesrendus de ces séances sont disponibles sur le site de l'Alpi.

MOUVEMENTS DE PERSONNEI

Stratégie d'inclusion numérique : départ de Jérémy Darroman et arrivée de Quoc Hung Tran en novembre



À l'occasion du Comité de pilotage du réseau d'inclusion numérique des Landes, les conseillers numériques France Services des Landes se sont réunis le 8 octobre 2021 à l'Alpi pour leur toute première réunion commune. Déployés sur tout le territoire, leur mission est d'accompagner les personnes en difficulté avec les outils numériques.

ÉTAIRE DE MAIRIE : LA PROMO



Clap de fin le 30 novembre pour la promo 2021 du Parcours de professionnalisation Secrétaire de mairie, formation organisée par l'Alpi, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes et l'Agence départementale d'aide aux collectivités locales, en partenariat avec Pôle emploi et la Région Nouvelle-Aquitaine. 385 heures de formation au total, dont 105 heures de stage en collectivité. Les stagiaires ont intégré le service Remplacement du Centre de gestion. Merci et félicitations aux stagiaires, aux intervenants et à nos partenaires.

L'APPLICATION INTRAMUROS S'IMPLANTE DANS LES LANDES

Comment répondre au besoin croissant des collectivités de disposer d'un canal direct d'information vers leurs administrés ? Depuis le mois d'avril, suite à la conduite d'un appel d'offre, l'Alpi met gratuitement l'application mobile IntraMuros à disposition de ses adhérents. A ce jour, 90 collectivités landaises ont opté pour cette solution, financée par le Conseil Départemental avec le soutien de l'État dans le cadre du Plan France Relance.

> L'Alpi déploie l'application pour vous sur simple demande, rendez-vous sur votre espace personnel sur alpi40.fr

Nous utilisons IntraMuros depuis le mois de septembre, à l'initiative de la communauté de communes Cœur Haute Lande. Cette application vient en complément de nos moyens de communication existants, à savoir notre page Facebook, nos deux comptes Instagram et notre site internet. Avec IntraMuros, l'information vient à vous, directement sur votre téléphone, contrairement aux autres réseaux où vous devez aller la chercher. Pour moi, c'est l'avenir.

Christophe Dublanc, responsable communication de Labouhevre

En juillet, nous avons quitté l'application Panneau Pocket pour aller sur IntraMuros. Le principal avantage pour nous, c'est que le journal de l'application est synchronisé avec la rubrique Actualités de notre site (fait par l'Alpi). Ainsi, les infos que nous publions sur le site remontent automatiquement sur l'application : un gain de temps précieux. Près de 300 personnes suivent Bascons sur IntraMuros, et grâce aux statistiques auxquelles nous avons accès dans le back office, nous savons que chacun de nos posts est lu 80 fois en moyenne. L'application IntraMuros est également très utile pour publier des informations urgentes ou de dernière minute, que nous n'aurions pas eu le temps de distribuer dans les boites aux lettres au format papier.

> Guillaume Crampe, premier adjoint au Maire de Bascons

COLLECTIVITÉS LANDAISES PRÉSENTES SUR INTRAMURAS



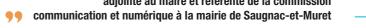
Consultez notre carte interactive sur alpi40.fr

Saugnac-et-Muret a été l'une des premières communes des Landes à utiliser l'application IntraMuros. Nous l'avons mise en place en 2020, au cœur de la crise sanitaire, pour répondre à un besoinurgent de communication autour de la distribution des masques à la population et des autres mesures liées à la situation. Pour toucher un maximum de gens, c'est mieux qu'une page Facebook, où l'information a tendance à être noyée dans le flot. D'ailleurs, nous avons maintenant plus d'utilisateurs sur IntraMuros que d'abonnés sur notre page Facebook : 648 à ce jour, soit plus d'un habitant sur deux ! L'application est facile d'utilisation pour les administrés comme pour les administrateurs : c'est logique et intuitif. Elle s'intègre parfaitement au téléphone de l'utilisateur, qui peut en un clic intégrer l'événement qui l'intéresse à son calendrier, passer un appel ou visiter un site

> Justine Dumontier, adjointe au maire et référente de la commission

Ce qui nous a motivé pour franchir le pas, c'est la mise à disposition gratuite de l'application par l'Alpi, L'application est intéressante pour nous car lorsqu'un habitant s'abonne à une commune, il reçoit aussi les informations de l'intercommunalité. Pour les utilisateurs, c'est une source d'information complémentaire avec notre site et notre page Facebook; son système d'alertes est pratique sans être intrusif

> Aurélie Billet, chargée de communication de la communauté de communes du Pays grenadois



L'ÉCHÉANCIER SIMPLIFIÉ DES DÉMARCHES DE DÉMATÉRIALISATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

2023. Déploiement de l'échange des avis de mentions. 2023 PUBLICATION D'UNE DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ ET D'UN SCHÉMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ SUR TOUS LES SITES INTERNET 1º janvier 2022. Obligation pour les communes de + de 3500 habitants de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme 1º janvier 2022. La déterritorialisation des procurations offre la possibilité pour un mandant de confier sa procuration à un mandataire de son choix, qui n'est pas inscrit dans la même commune 1" juillet 2022. Extension de l'obligation pour les collectivités l'enfrortales et leurs établissements publics dont le montant des recettes annuelles est supérieur ou égal à 5 000 € 1ºr janvier 2022. Autres types de collectivités 1° janvier 2022. Levée des exceptions à la SVE (DAU, DIA... 1er janvier 2022. Vague 2 pour les exercices 2022 et 2023 **2022.** Echange des avis de mentions : qualification 2022 EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) APRÈS PASSAGE À LA M57 Fin mars 2021. Adoption par la CNIL des lignes directrices modificatives ainsi que d'une recommandation portant sur l'usage des cookies et autres traceurs 1° janvier 2021. Entrée en vigueur de la gestion automatisée du FCTVA 1er janvier 2021. Vague 1 pour les exercices 2021, 2022 et 2023 1 er janvier 2021. Communautés de communes, communes, établissements communaux 23 juin 2021. Obligatoire pour les applications mobiles, progiciels et le mobilier urbain numérique 2021 DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE GESTION AUTOMATISÉE DU DU FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (FCTVA) MISE À DISPOSITION DES USAGERS D'UN SERVICE GRATUIT DE PAIEMENT EN LIGNE ler janvier 2020. Obligation pour les collectivités de publier leurs documents d'urbanisme sur le géoportail afin de les rendre exécutoires 23 septembre 2020. Obligatoire pour les sites internet, intranet et extranet créés avant le 23 septembre 2018 1ºr janvier 2020. Extension de l'obligation aux collectivités et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants 1 vi juillet 2020. Extension de l'obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics dont le montant des recettes annuelles est supérieur ou égal à 50 000 € 7 août 2020. Obligation pour les régions, les départements, les communes de + de 50 000 habitants et les EPCI à fiscalité propre 1ºr janvier 2020. Régions, organismes départementaux, métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomérations 2020 DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ 1er juillet 2019. Obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics dont le montant des recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 € 23 septembre 2019, Obligatoire pour les sites infernet, intranets et extranets oréés depuis le 23 septembre 2018 1º janvier 2019. Mise en place effective du prélèvement à la source auprès des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé en tant qu'employeurs publics 1° janvier 2019. Mise en place effective du répertoire électoral unique pour les communes 20199 PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME TÉLÉTRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES 1°r novembre 2018. Obligation pour les communes disposant ou ayant disposé d'une maternité sur leur territoire 1° octobre 2018. Obligation générale de dématérialisation pour tous les marchés > 25 000 euros HT **25 mai 2018.** Mise en application du RGPD 2018 ACTES SOUMIS AU Contrôle de Légalité et au contrôle Budgétaire GESTION DES RESSOURCES HUMAINES CHAÎNE COMPTABLE Et financière ÉTAT CIVIL Et élections URBANISME COMMANDE



Mutualisation | Proximité | Conseil | Innovation | Dématérialisation | Sécurité | Centre de données | Réseau national | Assistance en ligne | Mutualisation | Proximité | Conseil | Innovation | Dématérialisation | Sécurité | Centre de données | Réseau national | Assistance en ligne

HERMÈS

DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS POUR FACILITER LA GESTION DU COURRIER



Une mise à jour majeure de la solution de gestion du courrier développée par l'Alpi va avoir lieu dans le premier trimestre 2022, afin de vous faire profiter de nouvelles fonctionnalités.

- En 2021, l'Alpi a réalisé des développements importants sur son logiciel de gestion du courrier, Hermès, afin de répondre aux demandes formulées par les adhérents :
- un module de gestion dématérialisée des convocations, qui offre la possibilité de diffuser les dossiers de séance, de suivre la transmission des mails, l'accusé de lecture et d'enregistrer les confirmations de présence ou d'absence des élus :
- un éditeur de courrier en ligne, qui permet de modifier directement les courriers depuis Hermès, sans avoir à télécharger le fichier localement pour le modifier dans un traitement de texte;
- un tableau de bord de suivi des courriers, qui offre la possibilité d'assurer une veille sur les réponses apportées aux courriers les plus importants ou nécessitant le respect d'un délai ;
- l'intégration complète des réponses par voie électronique, qui propose de générer des réponses par mail intégrant le registre sans saisie complémentaire ;
- des améliorations fonctionnelles dans la gestion des bannettes et la gestion des groupes et des droits des utilisateurs.

La mise à jour permettant d'intégrer ces nouvelles fonctionnalités aura lieu entre le 17 janvier et le 31 mars 2022. Cette évolution du logiciel se fera sans augmentation du coût de la maintenance pour les sites actuels. Elle sera accompagnée d'une documentation détaillée pour intégrer les nouveaux usages du logiciel. L'Alpi peut également aider les collectivités à mettre en œuvre ces nouvelles fonctionnalités, ou intervenir pour former les agents (nouvelle participation mise en place lors du comité syndical du 8 décembre 2021).

Contact: equipe-gestionducourrier@alpi40.fr.

EN BREF

Du nouveau dans la prestation DPO

Dans une logique d'amélioration continue de la mise en conformité RGPD, de nouveaux contenus sont disponibles. Des sessions collectives vont être proposées aux référents DPO dès le 1er trimestre 2022 pour présenter les actions. Depuis cette année, l'équipe DPO de l'Alpi utilise par ailleurs le logiciel MADIS, l'outil de suivi de mise en conformité au RGPD.

Mise en place d'une solution globale de gestion des marchés

Dans le cadre du Plan de la transformation numérique de la commande publique, l'Alpi a entrepris depuis plusieurs mois un travail pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des marchés publics permettant la planification, le suivi et la gestion dématérialisée des marchés publics.

OBLIGATOIRE EN 2022 POUR TOUTES LES COLLECTIVITÉS



Dernière ligne droite pour la mise en œuvre de la Déclaration Sociale Nominative, qui entre dans sa troisième phase. À compter du 1^{er} janvier 2022, elle est obligatoire pour toutes les collectivités, quelle que soit leur taille. L'Alpi vous accompagne.

> La DSN est une obligation légale qui incombe à chaque employeur de la fonction publique. A partir du 1er janvier 2022, vous devez avoir remplacé les déclarations que vous adressez aux différents organismes sociaux gérant les droits de vos agents, par une transmission unique, mensuelle et dématérialisée, des données issues de la paie. C'est ce que l'on appelle la

Un nouveau système déclaratif, plus simple et normalisé, mais qui représente également un changement en profondeur - et souvent stressant - pour les agents chargés de la paie. L'Alpi est à vos côtés pour passer ce cap.

DES FORMATIONS POUR FACILITER LES DÉBUTS

L'Alpi vous propose des formations DSN pour vous aider à paramétrer votre logiciel. Les premières formations ont lieu cette fin d'année à distance. Suivra une assistance en présentiel en janvier 2022 pour déposer le premier fichier. De nouvelles formations auront ensuite lieu avec la CPAM au premier semestre 2022 pour gérer les événements en DSN.

Inscription sur www.alpi40.fr

FINANCES: PREMIERS PASSAGES À LA M57

L'instruction budgétaire et comptable M57 est le cadre juridique qui réglemente la comptabilité des collectivités territoriales françaises. Elle est destinée à remplacer au plus tard en janvier 2024 les autres instructions comptables. Sa généralisation à l'ensemble du secteur public local engendre d'importants chantiers pour les collectivités et une adaptation des règles de gestion à cette nouvelle instruction. Et ce alors que le passage à la DSN est encore en cours. L'Alpi, en association avec la paierie départementale, organise des formations pour les collectivités landaises et vous aide à franchir ce nouveau cap.

LA PRESTATION PAIE EXTERNALISÉE

Autre stratégie pour les collectivités : le choix de la sous-traitance. Le service paie externalisée de l'Alpi effectue chaque mois l'ensemble des opérations liées à la paie pour ses adhérents. Pour une collectivité, cette prestation permet aux services de se concentrer sur d'autres tâches mais également d'économiser le coût de la maintenance d'un logiciel de paie.

Renseignez-vous auprès de nos experts de la paie sur www.alpi40.fr

Mutualisation

Conseil

CYBERSÉCURITÉ: FAITES APPEL À NOTRE EXPERT

L'Alpi a recruté en août 2021 un expert cybersécurité pour accompagner, former et protéger encore plus efficacement les collectivités landaises face à une menace cyber en plein essor.

Laurent Vial, le nouveau conseiller cybersécurité de l'Alpi, a une quinzaine d'années d'expérience dans la cybersécurité, notamment au sein du Commandement des Forces Aériennes. Il assure désormais auprès des collectivités landaises un accompagnement sur mesure qui peut

- conseil et expertise en matière de cybersécurité,
- sensibilisation pour les agents des collectivités,
- conférence de sensibilisation avec démonstration,
- formation sur la règlementation en vigueur,
- audit sur la base de la règlementation en vigueur (ISO27001, guide hygiène informatique de l'ANSSI, et différents guides techniques de l'ANSSI),
- informations sur les nouveautés en matière de cybersécurité et publications des dernières alertes de sécurité.

Ces dernières années ont en effet été marquées par une recrudescence des attaques cyber sur les collectivités territoriales, avec des conséquences parfois dévastatrices : interruption des services, inaccessibilité des documents financiers ou administratifs, fuites de données à caractère personnel, atteinte à la réputation, risques juridiques... Sans parler de l'impact financier d'une cyberattaque. Toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, sont concernées.





LA QUESTION N'EST PAS DE SAVOIR SI L'ON VA ÊTRE ATTAQUÉ, MAIS QUAND.



Laurent Vial



Agence landaise pour l'informatique

Maison des Communes - 175, place de la Caserne Bosquet BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan cedex Téléphone : 05 58 85 81 00

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30 (sauf vendredi : 16h30)

Pour toute demande d'assistance : alpi40.fr



Directrice de la publication : Magali Valiorgue Rédacteur en chef : Renaud Lagrave

Rédaction: Julie Vivie

Conception & impression: COPYTEL Mont-de-Marsan

ISSN 2743-2998

Décembre 2021





